le journal d'information
de la Communauté de l'agglomération dijonnaise

le Grand Dijon

> 6
oct / déc 04

Dossier

La charte de l'environnement au cœur de l'action communautaire

> **Culture** Le Zénith sort de terre > **Portrait** Daniel Lambert, Ikéa Dijon

> **Transports** Divia se faufile en ville > **Grand Dijon** L'actualité des communes

Le Grand Dijon

ZOOM

Inauguration de la semaine européenne du transport public le 16 septembre dernier par François Rebsamen et les élus de Dijon et du Grand Dijon : J. Esmonin, M. Bachelard, C. Durnerin, M. Etiévant.

Le 25 octobre 2004, la S.T.R.D. devient Divia... Le bus change et c'est en mieux : un agent de la société de transport est à l'ouvrage.

Ahuy

Bressey-sur-Tille

Bretenières

Chenôve

Chevigny-Saint-Sauveur

Crimolois

Daix

Dijon

Fontaine-lès-Dijon

Hauteville-les-Dijon

Longvic

Magny-sur-Tille

Marsannay-la-Côte

Neuilly-lès-Dijon

Ouges

Perrigny-lès-Dijon

Plombières-lès-Dijon

Quetigny

Saint-Apollinaire

Sennecey-lès-Dijon

Talant

Les Coulisses du Bâtiment lancées le 8 octobre par François Rebsamen, Président du Grand Dijon, Christian Baffy, Président national de la Fédération Française du Bâtiment, Christian Thomas, Président départemental de la Fédération Française du Bâtiment, en présence des élus et des architectes du chantier Heudelet, Yvan Luline et Denis Furlan.

Démolition du mur de la caserne Heudelet le 3 septembre dernier en vue de la création d'un nouvel espace public avenue du Drapeau à Dijon.

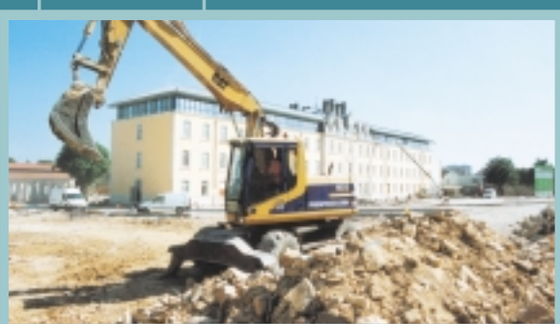

Pose du premier pylône du magasin Ikéa le 13 octobre dernier. Dans moins d'un an (fin août 2005), la célèbre enseigne des meubles en kit ouvrira ses portes au public.

édito

L'égalité mise en cause

Stimulée et encouragée par tous les gouvernements depuis plus d'une vingtaine d'années, la coopération intercommunale est devenue une composante politique et administrative essentielle du maillage territorial de notre pays. La loi relative aux libertés et responsabilités locales, publiée le 13 août dernier, ne s'inscrit plus dans cette démarche. Toutes les craintes exprimées à de multiples reprises par les élus locaux et les associations sont confirmées.

On aurait ainsi pu logiquement s'attendre à ce que l'intercommunalité, notamment à l'échelle des grandes agglomérations, soit reconnue par l'Etat comme un partenaire à part entière dans le processus de décentralisation initié par l'actuel gouvernement. Il n'en est rien. La décentralisation proposée aujourd'hui porte même tous les risques de transferts de compétences sans les justes compensations financières correspondantes.

Où en est l'égalité des territoires et par là même l'égalité entre les citoyens... ?

Dans des domaines aussi importants que l'éducation, la santé, les transports, le logement, comment serons-nous sûr de la présence de services publics accessibles et de qualité sur l'ensemble des territoires ? Le risque est grand de créer des injustices profondes entre collectivités riches et pauvres.

Comment garantir cette égalité entre tous les citoyens, principe fondamental de notre République, si l'Etat n'apporte plus son soutien aux collectivités à faibles ressources ?

La diminution des crédits en faveur des quartiers en difficulté est l'un des exemples les plus significatifs de ce recul tout comme la suppression des crédits alloués aux plans de déplacements urbains (vidéosurveillance dans les bus, pistes cyclables...) et celle du prêt à taux zéro, mesure qui concernait près de 800 familles de l'agglomération dijonnaise.

Cette conception de la décentralisation n'est pas celle que nous portons. Ce sera certainement un chantier à reprendre. La démocratie y gagnera, les citoyens aussi.

François Rebsamen
Président de la Communauté
de l'agglomération dijonnaise

>sommaire

Le Grand Dijon Actualités p.12-20
Liaison nord, dynamique communautaire, transport, carteculture, politique de la ville… l'action de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au quotidien

Initiatives p.24
Daniel Lambert : patron d'Ikéa Dijon

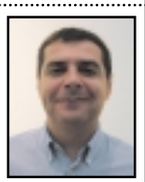

>dossier

p.4-11
La charte de l'environnement

Spécial Zénith p.21-23

Vie des communes p.25-30
L'actualité dans votre commune

Rendez-vous p.31
Sorties, fêtes, sport, culture… l'agenda des communes et de l'agglomération

le Grand Dijon | >6 oct - déc 04

Directeur de la publication Le Président de la Communauté de l'agglommération dijonnaise
> **Rédaction et photographies** Communauté de l'agglomération dijonnaise, Adelphe
> **Maquette** Opérationnelle communication
> **Mise en page et prépresse** temps réel
> **Impression** Actis > **Distribution** Le Messager Dijonnais
> **Tiré à** 125 000 exemplaires > **Dépôt ISSN** 1639-6626 > **Dépôt légal** octobre 2004.

COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE
1, rue Sainte-Anne - BP1529 - 21034 Dijon Cedex - 03 80 50 35 35

Déplacements, eau, déchets, énergie, bruit, habitat... À travers l'ensemble de ses actions, le Grand Dijon entend préserver le cadre de vie de ses 250 000 habitants. Et faire d'un environnement préservé un argument d'attractivité. La charte de l'environnement adoptée cette année fixe les lignes de conduite. Elle est déjà devenue réalité concrète sur le terrain.

Préserver la qualité de vie

Il n'y a pas d'action politique sans définition d'une stratégie. Ainsi, après s'être doté en 2002 d'un contrat d'agglomération, le Grand Dijon a choisi de mettre en place une « charte de l'environnement » pour les années 2004 à 2009. Ce texte, adopté par le conseil de Communauté en juin dernier, a été élaboré dès mars 2003 par un comité de pilotage (appuyé par un comité technique et trois commissions thématiques), à partir d'un diagnostic et d'entretiens avec les acteurs concernés. La charte est donc bien le fruit d'une démarche de démocratie participative. C'est là l'un de ses grands mérites : elle fédère les acteurs locaux et nationaux autour de ce que l'on appelle le « développement durable », c'est-à-dire l'alliance entre le développement économique, l'équilibre social et le respect de l'environnement.

Concrètement, la charte décline une à une les politiques qui vont être menées par le Grand Dijon pendant les cinq ans à venir, en étroite collaboration avec ses partenaires (communes, État, Europe, organismes spécialisés). Elle comprend 12 chapitres qui sont autant de thèmes sur lesquels les pouvoirs publics doivent intervenir : lutte contre le bruit, réduction de la production de déchets, promotion des modes de transport « doux », gestion environnementale des zones d'activités, recours à des modes de production énergétique moins néfastes, protection des espaces naturels… Enjeu ambitieux de l'opération : que l'agglomération préserve sa qualité de vie, qui est l'un de ses atouts quand il s'agit d'implanter des activités ou d'attirer de nouveaux habitants ! Bien sûr, Dijon était déjà connue pour être l'une des villes les plus vertes de France… Mais, à l'aube du XXIe siècle, l'environnement n'est pas qu'affaire de parcs publics et de parterres de fleurs. ■

Un budget de près de 70 millions d'euros

Les actions figurant dans la charte de l'environnement vont nécessiter la mise en œuvre de 68,6 millions d'euros. Mais la plupart des actions auraient été menées de toute façon, même si la charte n'avait pas été élaborée, puisque l'environnement est une donnée « transversale » aux politiques conduites par la Communauté d'agglomération (transports publics, logement, zones d'activités économiques, eau et assainissement, déchets...). Pour autant, des crédits nouveaux, destinés à financer des actions spécifiquement prévues par la charte, sont programmés à hauteur de 3,27 millions d'euros (financement qui sera partagé avec les partenaires de la charte). Sans surprise, ce sont les déchets (30,3 millions d'euros) et les transports (26,6 millions d'euros) qui représentent la charge la plus lourde pour la collectivité, si l'on exclut les investissements considérables que requièrent les installations d'eau et d'assainissement. Mais le plan bruit est par exemple assorti d'un budget de 1,2 million d'euros, la protection des espaces naturels de 2,5 millions et la création d'une Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie de 1,8 million d'euros.

l'environnement
au cœur de l'action communautaire

La charte n'est pas un coup d'épée dans l'eau

Le conseil de développement durable suivra sa mise en œuvre. Et en matière d'investissements, le Grand Dijon va montrer l'exemple.

Rien ne sert de produire un texte de référence (surtout après 15 mois de travail) s'il doit rester lettre morte. La Communauté d'agglomération est bel et bien engagée dans la mise en œuvre de cette charte de l'environnement avec le conseil de développement durable, composé d'élus et de représentants du monde socio-économique. Ce conseil traduit la participation effective aux choix de développement de la société civile.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération dijonnaise montre elle-même l'exemple. La plupart des chantiers qu'elle a engagés sont respectueux des objectifs fixés par la charte : le futur Zénith de Dijon sera ainsi chauffé ou rafraîchi par un système de puits canadiens innovant, évitant le recours aux modes de production d'énergie habituels, producteurs de gaz à effet de serre. Dans la zone industrielle Cap Nord, on pratique le tri des gravats lors de la démolition de l'ancienne usine de la Seita. Sans oublier que les bus achetés désormais par la collectivité roulent au gaz naturel pour véhicules (GNV). Enfin, pour son propre personnel, la Communauté d'agglomération travaille à la mise en place d'un « plan de déplacements entreprise » en collaboration avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) : afin d'inciter ses agents à utiliser un autre moyen de transport que la voiture individuelle pour se rendre à leur travail, dans le nouveau siège en construction avenue du Drapeau (caserne Heudelet), le Grand Dijon entend se doter d'un parc de vélos (dont quelques spécimens électriques) et de voitures au GNV ou électriques, et va développer le covoiturage. Au cœur de cette politique en forme de modèle pour tous les acteurs privés ou publics de l'agglomération, l'usage des transports en commun, à l'heure de la mise en place du réseau Divia, est bien évidemment fortement encouragé. ■

Le Grand Dijon préserve son « or bleu »

Longtemps gaspillée, l'eau est désormais considérée comme un bien précieux. Et sensible. Le Grand Dijon investit très lourdement pour préserver la qualité de la ressource.

La canicule de l'été 2003 a peut-être marqué une véritable prise de conscience : la Côte-d'Or avait été l'un des premiers départements français concerné par des mesures de restriction de l'usage de l'eau. On avait alors évité la coupure au robinet, mais le message est passé : l'eau est un bien précieux. La préservation de sa qualité est l'objectif majeur que s'assigne la Communauté d'agglomération, adhérente au Syndicat mixte du Dijonnais (SMD). Cette structure publique met en œuvre la politique de l'eau sur le territoire communautaire (sauf sur les communes de Marsannay-la-Côte et de Perrigny) et se charge notamment du contrôle des délégataires tels que la Lyonnaise des Eaux. Présidé par Colette Popard, qui est également vice-présidente de la Communauté d'agglomération, le SMD a engagé des chantiers considérables pour améliorer la qualité de l'eau distribuée dans les foyers et de l'eau rejetée dans l'environnement.

L'état des lieux n'était guère réjouissant. La nappe du Sud dijonnais souffre d'une pollution quasi-permanente du fait de l'activité urbaine, industrielle, agricole et viticole. D'autre part, le raccordement de très nombreux foyers se fait toujours par des tuyaux en plomb, dangereux pour la santé. Les objectifs affichés dans la charte de l'environnement portent donc sur la mise en place d'un dispositif de traitement de la nappe sud (2,3 millions d'euros), la signature de conventions avec les industriels qui déversent leurs eaux usées, la poursuite du programme de protection de l'Ouche (Défi Ouche, pour 0,5 million) et la remise aux normes des stations d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur (notre photo) et de Dijon-Longvic (pour un total de 65 millions d'euros). La charte de l'environnement prévoit également la poursuite du programme de suppression des branchements en plomb. Le tout en garantissant aux usagers, malgré le coût pharaonique des investissements, un prix de l'eau qui reste raisonnable. ■

Des investissements qui ne coulent pas de source

Les travaux engagés en matière de protection de l'eau ne sont pas « visibles » du grand public, mais extrêmement coûteux. Jugez-en : l'extension et la mise aux normes européennes de la station d'épuration de Longvic vont coûter 55 millions d'euros, soit davantage que ce qu'a coûté la construction de l'Auditorium de Dijon ! Mais le jeu en vaut la chandelle : il va permettre de mettre fin aux rejets polluants dans l'Ouche, par rapport à laquelle un plan de protection (Défi Ouche) est engagé. À Chevigny-Saint-Sauveur, les travaux de mise aux normes de la station - dont les eaux, sans interruption de leur traitement, ont basculé des anciennes aux nouvelles installations le 22 septembre 2003 - auront coûté 10 millions d'euros. La nouvelle unité a la capacité de traiter les eaux usées de 80 000 équivalents-habitants (contre 40 000 pour l'ancien équipement, saturé du fait de la croissance démographique de l'Est dijonnais). En matière de distribution, 700 branchements en plomb ont été supprimés l'an dernier dans toute l'agglomération ; le programme de remplacement de ces anciennes canalisations court jusqu'à l'horizon 2012.

Déplacements : un peu de douceur dans un monde d'autos

Les transports en commun et le vélo apparaissent comme les deux alternatives à la ville « tout-voiture ». Le Grand Dijon s'engage fortement pour éviter l'asphyxie générale.

Le vélo *bientôt reine des rues*

Écologique, bon pour la santé (son usage régulier réduirait les risques de maladies cardio-vasculaires selon une très sérieuse étude britannique), parfaitement silencieux, le vélo ne rencontre pourtant guère de succès en ville : il n'est utilisé que pour 2,7 % des déplacements. Dijon a pourtant de quoi séduire les adeptes de la petite reine, avec un relief doux et un centre-ville largement piéton qui leur est ouvert. Le vélo paraît même être le mode de déplacement le plus adapté au plus grand nombre : 58 % des habitants de l'agglomération résident dans la commune où ils travaillent, 80 % font un déplacement de moins de 5 km. La Communauté d'agglomération vient donc d'adopter son schéma cyclable. Objectif : tripler la place du vélo en ville d'ici 15 ans, en aménageant des pistes cyclables. Dès la rentrée, trois itinéraires permettant la traversée de l'hypercentre, comprenant des voies réservées à contresens, ont à cette fin été balisés par la ville de Dijon pour les cyclistes.

La voiture est le moyen de transport utilisé dans plus de 50 % des cas pour les déplacements au sein du Grand Dijon. Devant la marche à pied, le bus (14 %) et les deux roues. Certains chiffres font même peur : en 2020, le trafic pénétrant dans Dijon aura doublé ! La voiture est certes un outil de liberté. Mais son utilisation pour certains types de trajets pour lesquels elle pourrait avantageusement être remplacée par des modes de transport moins polluants et moins bruyants explique qu'elle soit victime de son succès. Dégradante pour l'environnement, la voiture sature aujourd'hui les boulevards et les rues de villes qui n'étaient pas destinés à capter autant de trafic. La charte de l'environnement prône donc le développement des modes de déplacement dits « doux » : la marche, les transports en commun et le vélo.

Les bus, précisément, montrent l'exemple en évoluant eux-mêmes : le nouveau réseau Divia, en service le 25 octobre, empruntera moins la rue de la Liberté. Des parkings-relais, à l'image de celui créé à Chenôve, vont être implantés aux entrées importantes de l'agglomération, pour inciter les « rurbains » et les visiteurs à se rendre au cœur de ville en bus. La Communauté d'agglomération a fait le choix du bus au gaz naturel pour véhicules (GNV) : l'an prochain, une trentaine de ces bus moins polluants et moins bruyants (et accessoirement climatisés) seront déjà en service.

Un parc respectueux du cadre de vie, renforcé le 25 octobre par un dispositif de navettes centre-ville (Diviaciti) qui, dès décembre 2004, seront propulsées par des moteurs utilisant l'énergie électrique !

Des aménagements d'infrastructures sont également stipulés dans la charte : priorité accordée aux bus aux feux tricolores, création de « sites propres » (voies réservées). Il est également prévu de développer l'intermodalité (les relations bus-cars-trains-vélos) et la billettique, c'est-à-dire l'utilisation d'un même billet pour emprunter aussi bien le bus que le train. ■

Produisons moins de déchets !

Le tri étant désormais généralisé à tout le Grand Dijon, il est prévu de mettre l'accent sur la réduction de la production de déchets « à la source ». Pour éviter que nos poubelles n'explosent.

Depuis deux ans, les 250 000 habitants de l'agglomération dijonnaise trient leurs déchets. Le geste devient un réflexe, peu à peu. Pour autant, la charte de l'environnement liste d'autres actions à mener pour faire face à l'explosion de la quantité de déchets (+ 60 % en 30 ans). L'effort devra porter sur la réduction « à la source » des déchets produits, par le biais de partenariats avec les commerçants (les grandes surfaces notamment, qui offrent encore des sacs plastiques à leurs clients) ou avec des associations.

Une cinquième déchetterie

En matière de déchets recyclables et triés, la charte prévoit la poursuite des efforts. Si le Grand Dijon met déjà près de 4000 composteurs individuels à la disposition des propriétaires de jardins et densifie le parc de colonnes à verre insonorisées (115 équipements à terme), une cinquième déchetterie va être créée à Longvic, la collecte sélective a également été améliorée au centre ville et dans les zones d'activités économiques par la création d'une collecte des cartons commerciaux. En outre, un centre de tri doit être construit.

100 000 tonnes non recyclables

Il n'en reste pas moins que des volumes importants, non-recyclables, finissent à l'usine d'incinération de Dijon (notre photo). Celle-ci a traité l'an dernier près de 100 000 tonnes de déchets issus de l'agglomération mais aussi de 140 communes de Côte d'Or. Les travaux de mise aux normes, engagés sur cette installation depuis 1997, ont déjà permis d'abaisser les rejets polluants (métaux lourds, gaz acides, monoxyde de carbone, poussières). Actuellement, la Communauté d'agglomération est engagée dans un programme d'investissement de 18 millions d'euros (cofinancé par l'Ademe à hauteur de 1,8 million d'euros), destiné à traiter les dioxines et les oxydes d'azote par anticipation des nouvelles normes européennes applicables fin 2005.

Par ailleurs, l'usine d'incinération va être équipée d'un turboalternateur capable de produire de l'électricité à partir de la chaleur dégagée par la combustion des ordures. En 2006, cet équipement permettra de produire 8 mégawatts/heure, soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 30 000 habitants. ■

Trier à Dijon *plutôt qu'à Firminy*

Les déchets triés par les habitants de l'agglomération dijonnaise et jetés dans les bacs à couvercle jaune furent d'abord livrés dans un centre de traitement situé à Longvic. Mais l'augmentation du volume collecté (9 500 tonnes l'an dernier, 13 000 tonnes en 2004, soit 13 % du total des déchets collectés dans l'agglomération) a rapidement saturé ce centre. Actuellement, les déchets, compactés, sont acheminés par camion jusqu'à Firminy, dans la Loire... Pour remédier à cette situation, la Communauté d'agglomération entend procéder à la construction d'un centre de tri pour ses déchets recyclables. L'ouverture de ce centre est prévue, dans la charte, en 2006.

Le retour de la chasse au gaspi

Répondre aux besoins des générations actuelles en préservant les ressources pour les générations futures... c'est tout l'enjeu d'un des volets de la charte : « construire propre ».

Construire propre, c'est l'une des grandes ambitions du XXIe siècle, puisque le besoin en ressources énergétiques ne cesse de progresser et que l'environnement méritera sans cesse davantage notre attention. La charte de l'environnement du Grand Dijon énumère une série de mesures qui vont contribuer à maîtriser la consommation d'énergie et à promouvoir le recours aux énergies renouvelables. Si l'usine d'incinération produit de l'électricité grâce à un turboalternateur, certains bâtiments construits par la Communauté d'agglomération dijonnaise utiliseront par exemple l'énergie solaire. Le réaménagement de la caserne Heudelet, qui abritera l'an prochain le siège de la Communauté d'agglomération, intègre des critères de la haute qualité environnementale (HQE). Dans le futur Zénith de Dijon, des puits canadiens permettront de réchauffer ou de rafraîchir la salle de spectacles. C'est la première fois qu'un tel dispositif est installé dans un bâtiment d'une telle dimension (7000 places). De la même façon, la Communauté d'agglomération investit dans des bus et des voitures de service roulant au gaz naturel véhicules (GNV). Mais la « culture énergétique » ne concernera pas que les bâtiments publics : il est ainsi prévu dans la charte de favoriser l'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables dans les logements sociaux, de telle sorte que le coût du chauffage soit abaissé pour le locataire. Enfin, la charte évoque la « gestion environnementale » des zones d'activités économiques, en accompagnant les entreprises qui souhaitent s'engager dans des démarches qualité. ■

L'espace Info-Energie

On ne contribue pas à un meilleur environnement tout seul. Dans une économie globale, la charte de l'environnement du Grand Dijon n'aurait pas de sens si elle n'était appuyée sur des partenaires. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) compte parmi ceux-ci. En matière d'utilisation parcimonieuse de leur énergie et de mesures simples pour éviter le gaspillage (réparer immédiatement la petite fuite d'eau, installer le double vitrage et isoler ses fenêtres, baisser le chauffage pendant son absence), les locataires et les propriétaires peuvent s'adresser à l'Espace Info Energie mis en place par l'Ademe Bourgogne, où leur sont notamment présentées les aides existantes.

Le Grand Dijon voit la vie en vert

Sentiers pédestres, respect des paysages, soutien à l'agriculture périurbaine… L'agglomération doit préserver la diversité de ses paysages.

Pouvoir se promener en ville et autour de la ville dans un décor préservé, c'est l'objectif qui figure dans la charte de l'environnement à travers deux de ses chapitres (« protection, valorisation et maintien des espaces naturels », « plan de paysage naturel et urbain »). A la rentrée, les élus du Grand Dijon ont donné leur feu vert à la signature d'une convention avec le Comité départemental de randonnée pédestre (CDRP) pour permettre la création et le balisage des « sentiers du Grand Dijon ». Après un état des lieux des itinéraires piétons existants, il s'agira de définir, pour chaque commune, un à quatre sentiers de découverte à parcourir à pied. C'est l'un des projets figurant dans la charte. Mais il est également prévu de réaliser un atlas paysager, de valoriser les entrées de ville ou de soutenir l'agriculture périurbaine.

D'autre part, la Communauté d'agglomération a déjà été récompensée pour une initiative qui concerne les communes de Dijon et de Saint-Apollinaire : la réalisation d'une lisière urbaine a obtenu un prix national au troisième appel à projets « outils et démarches pour l'Agenda 21 » organisé par le ministère de l'Environnement et du Développement durable. Une distinction qui récompense en réalité l'ensemble des actions menées par la Communauté d'agglomération en matière de protection de l'environnement. ■

La protection de l'environnement passe aussi par la communication

Après le Guide écocitoyen du Grand Dijon, une Maison de l'architecture, de l'environnement, du paysage et du cadre de vie doit voir le jour. La charte prévoit de « faire » mais aussi de « faire savoir ».

Cette maison sera bien davantage qu'une maison. Tout un symbole. La Maison de l'architecture, de l'environnement, du paysage et du cadre de vie sera le lieu d'échanges, d'information et de formation sur ces questions environnementales. Sa création fait l'objet d'un chapitre entier de la charte de l'environnement, qui définit cette maison comme « un lieu d'éducation populaire sur les thématiques de l'environnement, de l'architecture, du cadre de vie et du paysage ». Son emplacement n'est pas encore défini, mais devra être symbolique de l'action globale en faveur de l'environnement engagé par la collectivité locale.

Déjà très concret, le Guide écocitoyen du Grand Dijon, qui figure lui aussi en bonne place dans la charte, a remporté un vif succès. Les 30 000 exemplaires publiés ont été mis à disposition dans la plupart des lieux publics de l'agglomération dijonnaise. Ce guide, réalisé en collaboration avec l'Ademe et les éditions du Petit Futé, détaille, thème par thème, les actions engagées par la Communauté d'agglomération. Mais il a également une vocation pédagogique, expliquant par exemple ce qu'est la « haute qualité environnementale » dans le bâtiment, où et comment découvrir la nature à Dijon et dans ses environs, les précautions à prendre quand on randonne ou quand on se baigne dans un lac… Une véritable bible pour tous ceux qui sont prêts à faire quelque peu attention à leur environnement.

La communication autour de la charte ne s'arrête pas là. Il est prévu notamment d'organiser des demi-journées pédagogiques auprès du public scolaire ou de participer à des manifestations sur le thème de l'environnement et du développement durable. Le Conseil de développement durable sera naturellement associé à la mise en œuvre de la charte de l'environnement. ■

Interview… Jean-Patrick Masson

Vice-Président de la Communauté d'agglomération, délégué à l'environnement

Le Grand Dijon : Faut-il se faire du souci pour l'environnement dans le Grand Dijon, considéré en général comme un territoire plutôt préservé ?

Jean-Patrick Masson : L'agglomération dijonnaise est située pour l'essentiel dans une cuvette, il est important que la qualité de l'air fasse l'objet d'une attention particulière. La limitation de la présence de la voiture en centre ville, l'amélioration du réseau de transport Divia avec moins de kilomètres parcourus pour un service de même qualité, l'utilisation de site propre et de bus au GNV… Toutes ces mesures engagées par la Communauté d'agglomération pour lutter contre l'effet de serre et le changement climatique concourent à la préservation de la santé des habitants et du cadre de vie.

LGD : La Charte affiche de grandes ambitions. Où en est sa mise en œuvre et quels sont les moyens financiers à votre disposition pour réaliser les investissements considérables qu'elle va entraîner ?

J-P. M. : La charte ouvre en effet de nouveaux chantiers, au-delà de ceux qui étaient déjà prévus au contrat d'agglomération. Il y a notamment la lutte contre les bruits urbains qui nécessitera un investissement tant urbanistique que financier et qui doit être analysée comme un chantier à long terme. Compte tenu de l'engagement du Grand Dijon dans le domaine des déchets, un effort particulier sera également fait dans le domaine de la réduction à la source de ceux-ci… Globalement, ce sont près de 70 millions d'euros qui vont être consacrés à l'environnement sur 5 ans.

LGD : Concrètement, que peut faire un habitant du Grand Dijon pour contribuer à la protection de son environnement ?

J-P. M. : La protection de l'environnement est du domaine du quotidien, c'est tous les jours que nous sommes acteurs de notre cadre de vie. Finalement c'est une question de citoyenneté, de respect des autres et de soi-même. Le Guide Ecocitoyen du Grand Dijon a été conçu spécialement dans cette intention. Il donne de nombreuses pistes pour consommer moins d'eau, moins d'énergie … et faire du bien à son porte-monnaie tout en préservant sa qualité de vie. ■

Êtes-vous écocitoyen ?

Les habitants du Grand Dijon sont unanimes : Dijon est une ville protégée. Pourtant, chacun a ses priorités en matière d'environnement.

Ludivine, ingénieure.
« Si on pouvait éviter toute cette pollution de l'air en centre-ville… Avoir un transport urbain propre… Les nouveaux bus équipés, ça va dans le bon sens. Personnellement, je fais tout pour éviter de polluer. Je prends de moins en moins ma voiture…. J'en deviens presque maniaque ! »

Grégory, étudiant.
« Si on pouvait encore limiter le nombre de bus qui passent en centre-ville. Si on pouvait faire le tram, comme on nous l'a promis… Pour le reste, il faudrait mieux informer sur les déchets. J'ai travaillé cet été dans un centre de tri, les gens mettent parfois n'importe quoi ! »

Maritzita, ingénieure agronome.
« Le plus important, pour moi aujourd'hui, c'est le problème des déjections canines. Et maintenant qu'il y a des sacs, les gens n'ont aucune raison de ne pas ramasser. L'environnement, c'est beaucoup de petits gestes que les gens peuvent faire au quotidien. Moi, j'y pense. »

Jacques, médecin retraité.
« Moi, je pense beaucoup à l'eau. En général, les français en consomment beaucoup trop, ils la gaspillent. Moi, je fais attention, j'évite les bains, je ne laisse pas couler le robinet quand je me brosse les dents… Est-ce que je suis écocitoyen ? Disons que je fais attention. »

Claire, employée de bibliothèque.
« On n'a pas à se plaindre à Dijon. Mais c'est vrai qu'avec tous les bus, en centre-ville, quand il fait chaud… ça devient étouffant. J'ai l'impression qu'avec les nouveaux, on respire mieux. Personnellement, je ne suis pas engagée à fond pour l'environnement, mais j'essaie de faire attention. »

LIAISON NORD

Une 2x1 voie doit être réalisée le plus rapidement possible pour désengorger tout le nord-ouest dijonnais.

La lino : enfin ! La 2x1 voie possible en 2012 en une seule phase

C'est à partir de 1956 qu'apparaît pour la première fois l'idée d'un réseau cohérent de voies express contournant l'agglomération dijonnaise. Les diverses esquisses de tracés prennent tout naturellement leurs places dans les différents documents d'urbanisme, notamment les POS des communes concernées, et c'est en 1968 que le réseau étudié aujourd'hui est mis au point. Les collectivités locales concernées au premier chef par le projet peinent à le faire émerger. Les différentes procédures administratives engagées n'aboutissent pas. Aussi, en 1996, le Conseil général devant une certaine impuissance à faire sortir le dossier, demande à l'Etat de prendre la maîtrise d'ouvrage.

En 2000, un projet global est présenté. A partir de 2001, les phases de concertation commencent avec tous les élus concernés, les associations et les riverains. De multiples groupes de travail, comités de pilotage et réunions publiques permettent d'affiner les modalités de réalisation de l'ouvrage.

Aujourd'hui, et jusqu'au 30 octobre 2004, a lieu le déroulement de l'enquête publique. Celle-ci précise les conditions de la réalisation de la conception intégrée des opérations routières en milieu urbain (requalification des routes nationales délestées de leur trafic, devenir de l'agriculture périurbaine, réflexion sur les espaces naturels ou poumons verts de l'Ouest dijonnais), la première phase de travaux, la déclaration d'utilité publique prévue en 2005, le début des travaux programmé fin 2005 début 2006, et la mise en service en 2x1 voie qui est possible en 2012 en une seule phase. Nul doute que les habitants des boulevards urbains apprécieront cette réalisation appelée de tous leurs vœux par les édiles de l'agglomération et constamment évoquée au Conseil du Grand Dijon. ■

Préserver les espaces naturels de l'Ouest dijonnais

Un appel à projet "conception intégrée des opérations routières en milieu urbain" a été lancé par l'Etat pour la liaison nord de l'agglomération dijonnaise (lino). Elle vise à appréhender globalement les impacts de l'ouvrage en matière d'urbanisme et d'insertion paysagère sur les espaces traversés. L'étude portera sur le devenir des grands espaces naturels traversés par le tracé. Le bureau d'études missionné par la Communauté d'agglomération animera les réunions et recherchera les financements nécessaires à la mise en œuvre des actions retenues. L'étude sera menée sur les communes d'Ahuy, Fontaine-lès-Dijon, Dijon, Daix, Talant, Plombières et Hauteville.

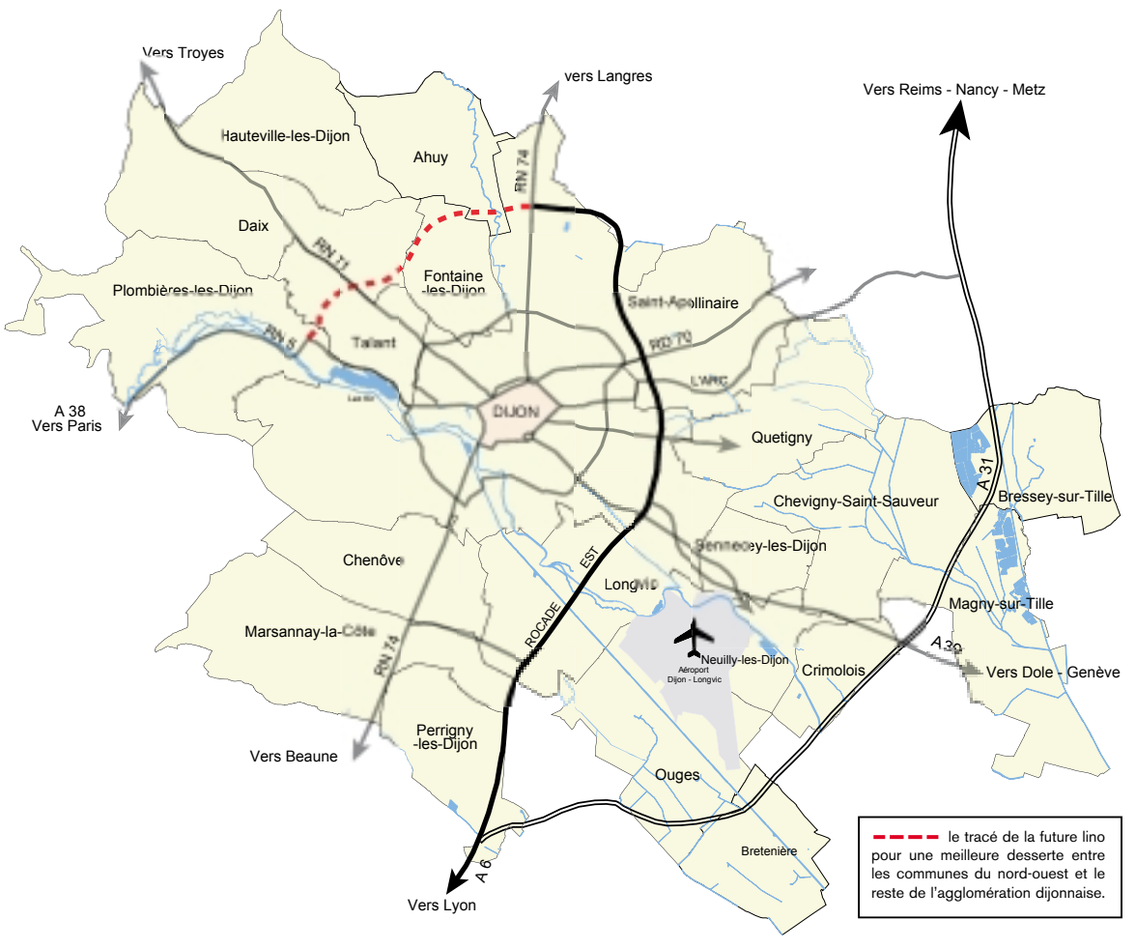

DYNAMIQUE COMMUNAUTAIRE

Elargissement à l'Est de l'Europe, solidarité et renouvellement urbains... Deux symboles d'une agglomération en mouvement.

Sciences Po Dijon s'élargit

C'est un grand morceau d'Europe pour l'enseignement supérieur à Dijon. Les nouveaux locaux, Avenue Victor Hugo, du 1er cycle Est-Européen de Sciences Po Paris à Dijon ont été inaugurés le 30 septembre 2004 en présence du Directeur de la Fondation Nationale de Sciences Politiques (FNSP), Richard Descoings, et du directeur de l'antenne dijonnaise, Lukas Macek, qui succède par ailleurs à Madani Cheurfa. Ils accueillent plus d'une centaine d'étudiants, dont la moitié est originaire des Pays Entrants. La Communauté d'agglomération a versé 150 000 € pour la rénovation de ces nouveaux locaux et participera à hauteur de 150 000 € par an au fonctionnement de l'antenne à travers une convention de partenariat et de développement qui vient d'être signée. Le Grand Dijon renforce ainsi l'excellence de son enseignement supérieur et continue à s'ancrer dans son rôle de « portail de l'élargissement de l'Union Européenne en direction des pays d'Europe Centrale et Orientale ». ■

Renouvellement urbain
un enjeu pour l'agglomération dijonnaise

Le Grand Dijon a inscrit parmi ses priorités le soutien aux projets de renouvellement urbain.

La communauté d'agglomération vient de déposer auprès de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) un dossier concernant les 6 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville d'agglomération (Le Mail à Chenôve, les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon, le Bief du Moulin à Longvic, le centre de Quetigny et le Belvédère à Talant).

L'ensemble de ces projets représentent un investissement de 215 millions d'euros sur lequel l'aide de l'ANRU est sollicitée à hauteur de 60 millions d'euros. Le Conseil Régional et le Conseil Général sont également sollicités par la Communauté pour accompagner ces projets de rénovation urbaine. Pour l'heure, l'ANRU instruit le dossier de l'agglomération. ■

en bref

Résorber la fracture numérique

Le Grand Dijon a adopté un règlement d'attribution afin de soutenir la réalisation d'Espaces Publics Numériques (EPN).
A la demande de plusieurs communes sur la question de l'animation des EPN, la Communauté a proposé de conventionner avec la MJC de Chenôve, qui a acquis un vrai savoir-faire. Elle interviendrait sur les 4 axes suivants : une animation du réseau des EPN (rencontres et formation des animateurs et organisation d'un évènement annuel), un service d'aide " aux questions fréquemment posées "(F.A.Q.), un enrichissement du site Internet des EPN, et un élargissement du réseau des EPN aux autres EPN existants. Le coût total pour les quatre volets s'élève à 9 000 € environ pour l'année.

ASPTT Dijon

Succédant à Jean-Marie Py, c'est désormais Bernard Roger qui préside à la destinée du plus gros club omnisports de Bourgogne qui, suite à la reprise du site de Saint-Apollinaire par le Grand Dijon en janvier, va pouvoir se recentrer pleinement sur le développement de ses activités sportives.

TRANSPORT

C'est parti ! Le 25 octobre, le réseau Divia propose davantage de lignes vers les nouveaux quartiers et les communes, des fréquences plus souples et moins de passages obligés par le centre-ville.

Le bus change et c'est en mieux !

Des atouts pour se faciliter la vie et la ville

Modifier ses habitudes n'est pas chose facile. Surtout au début. Pas de panique, en moins d'une semaine, les habitants du Grand Dijon vont rapidement comprendre que Divia est beaucoup plus fonctionnel et mieux adapté à leur vie quotidienne que l'ancien réseau. Sept lignes à niveau élevé de service (LIANES) fonctionnent 20 h sur 24, à une fréquence maximale de dix minutes en semaine avec un service en soirée et le dimanche, y compris pendant les vacances scolaires.

Gagner du temps

Les lianes desservent les quartiers les plus denses de l'agglomération, les zones d'activités, les équipements existants et ceux qui verront prochainement le jour, tels le Zénith ou la piscine olympique. La plus grande amplitude horaire présente par ailleurs un avantage évident pour les « lève-tôt » et les « couche-tard », mais plus encore pour les salariés des grandes entreprises, notamment ceux des deux centres hospitaliers (les plus gros employeurs de l'agglomération) ou ceux qui, dans le cadre professionnel, peuvent désormais prendre les premiers TGV sans se soucier du stationnement de leur véhicule à proximité de la gare !

Ces lianes sont complétées par des lignes inter quartiers ou inter communes auxquelles s'ajoute Diviaciti, la navette de l'hyper centre-ville de Dijon. Plusieurs quartiers ou équipements publics non couverts par l'ancien réseau sont également desservis : le complexe sportif du Grand Dijon (ASPTT), La Poste, l'ANPE de la Toison d'Or…

Respirer

Le respect de l'environnement est l'autre point fort du réseau Divia. Le Grand Dijon a choisi d'investir dans des bus fonctionnant au gaz naturel (GNV, notre photo). Silencieux et confortables, ils n'émettent ni fumée, ni odeur. Quatorze véhicules de ce type sont déjà en circulation et d'autres sont déjà en commande pour atteindre à terme plus de 20 % du parc. Quant aux bus classiques, ils fonctionnent au gazole désulfuré, le moins polluant du marché. ■

Infos

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur les horaires, les lignes, les correspondances, les abonnements, les réductions… Divia propose quatre solutions

Téléphoner
0 800 10 2004 (appel gratuit)

Ecrire
Divia, service marketing, BP 104, 21302 Chenôve Cedex

Surfer
www.divia.fr

Se déplacer
Espace Bus, place Grangier (arrêt Grangier Poste)

Un espace bus à l'écoute des usagers

Inauguré lors de la semaine européenne de la mobilité et des transports publics en septembre dernier, l'espace bus situé place Grangier a doublé sa superficie. Le passage central qui exposait les usagers aux courants d'air a été supprimé. L'ensemble s'intègre désormais dans un espace commercial facile d'accès, notamment aux personnes à mobilité réduite. L'entrée, de plain-pied, a été déplacée rue de la Poste.

Sur place, des agents sont à la disposition des usagers du lundi au vendredi de 7h à 18h45 et le samedi de 8h30 à 18h30 pour délivrer des informations sur les nouvelles lignes, les itinéraires, les abonnements, les réductions… Autre nouveauté : un distributeur automatique de titres de transport fonctionnera 24h/24 dès le début de l'année prochaine.

Dans chaque boîte à lettre du Grand Dijon, il a été distribué un **guide bus**, un **plan bus** et une **fiche quartier**. Les habitants qui n'auraient pas ces documents peuvent les retirer gratuitement à l'Espace Bus, place Grangier (arrêt Grangier Poste).

Renseignements :
03 80 30 60 90

Des déplacements plus faciles
pour les handicapés

La liane 6 ainsi que ses différentes branches desservent la Motte Giron et Sainte-Anne, des quartiers où sont situés les principaux établissements accueillant des personnes handicapées.

Afin de familiariser ces usagers avec le nouveau réseau Divia, Jean Esmonin, vice-président de la Communauté, et Françoise Tenenbaum, vice-présidente du CCAS de Dijon, ont organisé plusieurs réunions entre Divia, des représentants d'établissements spécialisés et des associations d'handicapés. Ces rencontres ont abouti sur des initiatives qui, avant d'être validées, ont été testées par les usagers concernés. Ainsi, pour faciliter le repérage, une lettre supplémentaire a été ajoutée sur les plans et les girouettes frontales des bus desservant les établissements spécialisés de la Motte Giron et de Sainte-Anne. D'autres part, un itinéraire personnalisé a été envoyé à tous les salariés des CAT, de même qu'un plan schématique en braille aux personnes malvoyantes. Plusieurs réunions pédagogiques se sont également déroulées dans les CAT en octobre. ■

Le site propre de Mirande
Priorité à la sécurité

Le 16 septembre, le site propre de Mirande (voie réservée aux bus), situé au dessus de l'échangeur a ouvert dans le sens Quetigny-Dijon. Avec la mise en place de Divia, il fonctionne également dans le sens inverse. L'ouverture d'un seul tronçon au départ a permis de tester le dispositif et d'apporter un certains nombre de modifications : réglages de feux pour ne pas entraver la circulation générale, élargissement de la chaussée à proximité du carrefour, installation de panneaux signalant le passage des bus pour alerter les automobilistes.

Autre changement : l'arrêt de bus Coubertin, particulièrement fréquenté par les étudiants du CREPS est désormais sécurisé avec l'aménagement d'un passage piétons et l'installation de feux.

TRANSPORT

Au cœur du réseau Divia, une navette est mise en place dès le 25 octobre 2004 pour desservir de manière encore plus fine le cœur de Dijon.

Diviaciti
la navette au cœur de ville

Cela vous est maintenant presque familier : le Grand Dijon lance le lundi 25 octobre son nouveau réseau de transports. Et Divia, c'est beaucoup plus qu'une Strd améliorée. L'écoute attentive des habitants et la volonté de leur proposer un service qui colle à leurs nouveaux modes de vie vont permettre de faire de Divia un réseau très pratique et agréable à utiliser.

Divia se faufile en ville

Une preuve supplémentaire, Diviaciti, la navette du cœur de ville. Trois microbus de 20 places, peu polluants et, à terme, électriques, vont sillonner les rues du centre de Dijon. Diviaciti vous amènera là où aujourd'hui, vous n'accédez pas en voiture, ou parfois avec difficultés à pied : revenir à son parking les cabas remplis de courses ou faire ses achats de Noël les bras chargés de paquets tourne parfois à l'exploit sportif ! C'est également l'occasion d'accèder à certaines rues qui ne peuvent être desservies par le réseau Divia, telles que la rue Jean-Jacques Rousseau, la rue de la Préfecture ou encore la rue Berbisey. Le tracé de la navette est étudié pour assurer un service de proximité, tout en desservant les parkings de centre-ville (Grangier, Dauphine, Tivoli, Sainte-Anne, et Trémouille) ainsi que de nombreux commerces et équipements publics, sanitaires ou culturels. Ainsi, que vous soyez résidant du centre-ville de Dijon, que vous arriviez de l'extérieur ou que vous déposiez votre voiture dans un parking, cette navette est faite pour vous.

Un service à prix réduit

Vous êtes chaque jour 100 000 à vivre ou à fréquenter le cœur de Dijon. Diviaciti deviendra un atout indispensable du réseau principal puisque plusieurs arrêts communs entre la navette et l'ensemble des lianes Divia faciliteront grandement les correspondances. Dès le lundi 25 octobre, se déplacer dans Dijon sera simple, rapide, et pas cher. Parce que l'autre bonne nouvelle de Diviaciti, c'est son prix. D'abord gratuit pendant quelques semaines, l'accès aux navettes le restera sur simple présentation d'un titre Divia en cours de validité ou d'un ticket de parking du jour ; sinon le conducteur n'encaissera que dix petits centimes. Le terme « service public » prend ici tout son sens. Une illustration du projet de ville que les élus du Grand Dijon entendent construire notamment à travers Divia, au service des Dijonnais et de leurs hôtes. ■

Diviaciti *mode d'emploi*

- **Lancement le lundi 25 octobre**
- **service accessible de 7 h à 20 h, 6 jours sur 7**
- **un passage toutes les 10 minutes entre 8 h et 19 h**
- **vingt arrêts, la plupart créés spécifiquement et matérialisés par des tables d'orientation s'intégrant élégamment au mobilier urbain du centre historique de Dijon**
- **correspondances avec l'ensemble des lianes du réseau Divia**

A noter enfin que pour affiner la desserte du centre ville tout en préservant le cadre de vie, Diviaciti vous transportera en effet dans les rues de Dijon à bord de véhicules hybrides mi-électriques, mi-diesel et ce dès le mois de décembre 2004, en attendant le tout électrique à l'automne 2005. D'ici là, le service sera assuré par des véhicules roulant au gazole Très Basse Teneur en Souffre (TBTS) ou au gaz (GPL).

correspondances avec les lianes
arrêts specifiques “navette centre-ville”
N
Liane 4 République
Liane 7 Rousseau
PL. DE LA REPUBLIQUE
Parking Trémouille
CONSEIL REGIONAL
CLINIQUE STE-MARTHE
J.J.Rousseau
PREFECTURE
Préfecture
TRESORERIE
POLICE
HALLES
Notre Dame
NOTRE-DAME
Ducs de Bourgogne
A.Comte
Liane 1
Liane 3
Liane 5
Liane 6
Miroir
François Rude
Liane 2
Liane 4
Bossuet Michelet
EC. DES BEAUX ARTS
MUSEE ARCHEOL.
CITE UNIVERSITAIRE
HOTEL DE VILLE
Libération Hôtel de Ville
CENTRE COMMERCIAL DAUPHINE
THEATRE
Théâtre Lamonnoye
Liane 3
ST-PHILIBERT
St-Philibert
COLLEGE M. PARDE
COLLEGE MAITRISE DE LA CATHEDRALE
ST-JEAN
Parvis St-Jean
St-Fiacre
PALAIS DE JUSTICE
MUSEE RUDE
CHAMBRE DE COMMERCE
ST-MICHEL
COLL. ST-MICHEL
INST. DES ARCADES
BIBLIOTHEQUE ARCHIVES
FAC. DES LETTRES
Cordeliers
Crébillon
RECTORAT
Parking Ste-Anne
Berbisey
MUSEE D'ART SACRE
MUSEE DE LA VIE BOURGUIGNONNE
SYNAGOGUE
Parking Tivoli
SQUARE G. ROUPNEL
POMPIERS
PLACE WILSON
Diviaciti

CarteCulture

Coup double : avec le site web www.carteculture.fr, le Grand Dijon inaugure l'outil incontournable des étudiants « cartecultivés » et crée la plus grande base de données culturelle de l'agglomération.

www.carteculture.fr

Une fenêtre ouverte sur un grand bol d'art frais

Depuis le 1er septembre, tous les spectacles du dispositif « Carteculture Etudiants » sont consultables en quelques clics par tous les habitants.

La grande ruée vers l'art et la culture a commencé. Dès les premiers jours de son lancement, la Carteculture a connu un franc succès : déjà plus de deux mille cartes vendues en quelques semaines sur les 3500 éditées. Il faudra sans doute se dépêcher pour faire partie de ce premier wagon d'heureux élus. Mais pas de panique : François Rebsamen, ainsi que Patrick Saunié, Vice-Président de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, délégué à l'enseignement supérieur (à droite sur la photo), se sont engagés à satisfaire tous ceux qui voudraient devenir possesseur de ce « pass » s'adressant à tous les étudiants inscrits dans un des nombreux établissements post-bac de l'agglomération dijonnaise, indépendamment de leur lieu d'habitation, et ce qu'ils viennent de Nevers, Nancy, Rabat ou Varsovie.

Rappelons que pour 5 € à l'achat, la Carteculture ouvre les portes d'une cinquantaine de structures culturelles ou festivals au prix unique de 5,5 € (3,5 € pour le cinéma d'Art et d'Essai), et qu'à ces tarifs-là, pour l'étudiant, le sésame est vite amorti ! En complément de l'indispensable www.grand-dijon.fr, le portail www.carteculture.fr offre ainsi une grande bouffée d'art frais rien qu'en ouvrant l'une des centaines de fenêtres de ce site très graphique, animé (photos, vidéo, flash…) et surtout accessible à tous, titulaire ou non de la fameuse carte. Voici en effet un site qui n'a tout simplement rien de comparable avec ce qui existe déjà, y compris dans les villes françaises dotées d'une offre culturelle équivalente !

Accro d'un artiste ? Tapez son nom, le site vous donne toutes ses dates de concert.

Perdu dans le Grand Dijon ? Un plan et des cartes interactives vous guident jusqu'à votre lieu de spectacle, vous indiquant le meilleur moyen de vous y rendre (en bus ou à vélo, évitons de polluer…). Fidèle à tel ou tel organisateur ? Accédez directement à son site et voyez les nouveautés. Envie d'être tenu au courant ? Abonnez-vous à la newsletter gratuite et vous serez régulièrement informé de l'actualité des spectacles de l'agglomération… En un coup de clic magique, c'est toute la programmation culturelle du grand Dijon qui se met à portée de toutes les envies de sortir. ■

L'auteur compositeur interprète dijonnais Daniel Fernandez au soir du 2 septembre pour le lancement officiel du dispositif, salle de la Coupole de la Communauté de l'agglomération dijonnaise… Histoire de rappeler que sans les artistes, la carteculture étudiants n'existerait pas !

Grand concert gratuit le 3 novembre

sur le campus universitaire

Dans le cadre du lancement de la Carteculture étudiants et de l'opération « Dijon l'étudiante » initiée par la ville de Dijon, un concert sera organisé le mercredi 3 novembre prochain sur le campus universitaire. Un événement qui s'intègre également dans le volet « attractivité » de la convention « UniverCités » signée en octobre 2003 entre l'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et la Communauté d'agglomération.

Ainsi, en clôture de la Journée des Associations étudiantes de l'Université de Bourgogne, à partir de 19h et jusque dans la nuit, 5 groupes et artistes musicaux viendront donner une vie nouvelle à ce quartier souvent déserté après les journées de cours.

Au programme :

- **Pierpoljak** (reggae)
- **Gerald Genty** (chanson)
- **Familia Baolescu Orkestra** (fanfare « balkanique »)
- **Stellar** (pop-rock)
- **DJ Pierce** (électro).

Ce concert, gratuit et ouvert à tous, étudiants ou non, aura lieu sur le parking situé derrière les bâtiments de la Faculté de Lettres, et à proximité du rond-point du Boulevard Petitjean. Et parce que le mois de novembre à Dijon est souvent froid et humide, il aura lieu sous un chapiteau chauffé de 1 500 places. A noter enfin qu'un retour par bus gratuits sera assuré entre minuit et 2h du matin (navettes sur deux parcours spécifiques desservant les principaux quartiers de l'agglomération). Aucun doute n'est possible, le 3 novembre, à partir de 19 heures, le cœur du Grand Dijon va battre plus fort… ■

POLITIQUE DE LA VILLE

A l'initiative du Grand Dijon, une matinée d'échanges avec les représentants d'associations était organisée le 24 septembre dernier dans le cadre de la programmation 2005 du contrat de ville d'agglomération

A l'écoute des associations de terrain

En décembre 2003, la Communauté d'agglomération confiait au bureau d'études François Rousseau Consultants une mission essentielle : engager un dialogue avec les associations bénéficiant des crédits « politique de la ville » et recenser leurs préoccupations dans une période marquée par un désengagement croissant de l'Etat (996 000 € versés en 2001 à comparer aux 627 646 € alloués en 2004, soit 40 % de diminution des crédits).

Cette démarche d'évaluation s'inscrit dans la volonté du Grand Dijon de redéfinir avec ces acteurs de proximité les orientations des prochaines programmations du contrat de ville d'agglomération.

Ainsi, à l'initiative du Grand Dijon, une matinée d'échanges rassemblant plus de 100 représentants d'associations était organisée le 24 septembre dernier à la Communauté (notre photo). L'occasion était donnée aux associations impliquées dans le domaine de l'emploi, l'insertion professionnelle, l'accompagnement à la scolarité, la culture, le sport et les loisirs, d'être informés sur les conclusions de la démarche d'évaluation effectuée par le cabinet FR Consultants, d'avoir des précisions sur la « Lettre de cadrage - Appel à projets 2005 », de se familiariser avec l'outil internet Poliville (voir notre encadré) et de participer à un temps d'échanges collectif avec les partenaires du Contrat de ville.

Cette initiative devrait devenir le rendez vous essentiel avec les associations dans la mise en œuvre du contrat de ville. ■

Internet *au service du contrat de ville*

En complémentarité avec l'engagement des communes, la plupart des actions programmées dans le contrat de ville sont mises en œuvre par le tissu associatif. Depuis un an, le dépôt des dossiers de demande de subvention s'effectue en ligne.

Quelques clics suffiront à tous les porteurs de projet pour remplir en ligne leur dossier de demande de subvention dans le cadre de la politique de la ville. Cette opération peut s'effectuer sur le site http://poliville.ville.gouv.fr jusqu'au 31 octobre 2004.

Avant le 31 octobre

Attention, passée cette date buttoir, aucun dossier ne sera accepté. Avant de vous connecter, il faut cependant que vous récupériez votre login et votre mot de passe auprès du chef de projet dont vous dépendez*. Un guide d'utilisation du dispositif est téléchargeable sur internet (cliquez sur la rubrique « accédez au centre de ressources ») vous donnant la marche à suivre pour remplir correctement votre dossier. Si vous n'avez pas accès à internet, des ordinateurs sont mis à votre disposition dans différents lieux : le centre multimédia des Grésilles et la direction démocratie locale et politique de la ville à Dijon, les mairies de Chenôve, Longvic et Talant, la bibliothèque de Chenôve et Château Services à Quetigny.

Appels à projet

Au-delà de ces considérations pratiques et pour donner toutes ses chances à votre projet, celui-ci devra s'inscrire dans les objectifs définis par la lettre de cadrage, sorte de cahier des charges des actions du contrat de ville à mettre en œuvre en 2005. L'accent est mis cette année sur l'emploi et la formation professionnelle, ainsi que sur la formation des intervenants dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité.

* Dijon : 03 80 60 96 79
Chenôve : 03 80 51 55 13
Longvic : 03 80 68 44 16
Quetigny : 03 80 48 28 30
Talant : 03 80 44 60 07
Grand Dijon : 03 80 50 36 80

Le Zénith sort de terre

Depuis le 15 juin, jouxtant le jardin récréatif de la Toison-d'Or, la construction du Zénith de Dijon a commencé. C'est parti pour quinze mois d'une vaste entreprise, avant l'inauguration qui s'annonce mémorable à l'automne 2005.

© Daniel Fouilloux - oct 2004

© Daniel Fouilloux - oct 2004

Un chantier hors du commun

Les grues, comme les cigognes, portent souvent de bonnes nouvelles, et celles qui s'érigent actuellement près du parc de la Toison d'Or annoncent à nos oreilles, et de bouche à oreille, un nouvel air dans la vie culturelle du Grand Dijon. Oui, le chantier du Zénith a démarré. Et quel chantier ! Assurément digne des grands Ducs, avec un sommet culminant à 45 mètres, aussi haut que la Tour du bon Philippe. Il faut bien dire que se construit là un véritable temple, dédié au grand spectacle et aux musiques multiples. Les trompettes de la renommée, tant régionales que nationales, le saluent déjà comme un événement.

Evènement parce que le Zénith du Grand Dijon comble un grand vide, les plus proches salles de ce type officiant à Nancy et Paris, et que, pour tout dire, les habitants et les étudiants de l'agglomération et de la région attendaient avec ferveur une véritable salle de concert. Evénement aussi pour ses parti pris de conception qui renouvellent le genre, avec l'idée maîtresse d'utiliser les technologies les plus astucieuses (pas forcément les plus chères !) pour réduire les coûts d'exploitation : de l'écran de façade (celui qui culmine à 45 mètres) utilisé comme cheminée d'extraction à la mise en place (aujourd'hui achevée) des fameux « puits canadiens » ! C'est la première fois qu'un tel système est construit à grande échelle. Enfouies 5 mètres sous terre, ces grosses canalisations - 17 tonnes de béton, 440 mètres de long - fourniront un air de température constante (15°) toute l'année, rafraîchissant la salle en été, la préchauffant en hiver. Pas besoin de climatisation, et de grosses économies d'énergie en perspective. De fait, ces gros puits à ventilation donnent le ton d'un chantier performant et hors du commun. Et l'essentiel de la prouesse reste encore à venir : 15 mois pour tout construire, entre le premier coup de pioche, le 15 juin, et le premier émoi sonore, à l'automne 2005.

Pour l'instant, architectes, contremaîtres, ouvriers et leurs drôles d'instruments, occupent le devant de la scène. Et la cadence est soutenue : quelques 120 à 150 personnes et une cinquantaine d'entreprises jouent leur partition, de 6h à 22h cinq jours sur sept, ponctuée par une réunion de chantier hebdomadaire. Car mettre en musique sur 8 500 m² de surface le déplacement de 60 000 m³ de terre, l'agencement de 700 tonnes d'acier et le replantage de 750 arbres, ne se fait pas d'un simple coup de baguette… Des travaux titanesques auxquels il convient d'ajouter la restructuration indispensable des voies d'accès, de l'extension du parking existant (qui servit un temps au défunt Parc Récréatif de la Toison d'Or) à l'aménagement des lignes de bus et de 11 300 m² de voirie !

Alors aucun doute n'est possible : le rêve commence à devenir réalité, et la très officielle première pierre du Zénith sera posée le 28 octobre prochain. ■

Un dispositif en faveur de l'insertion

Au mois de novembre 2003, la Communauté d'agglomération signait avec les principaux acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire et les fédérations professionnelles du bâtiment et des travaux publics une Charte destinée à favoriser le retour ou l'accès à l'emploi de personnes éloignées ou exclues du monde du travail. La construction du Zénith est aujourd'hui l'occasion de la mise en œuvre concrète de cet engagement.

Ainsi à la demande de la Communauté d'agglomération, maître d'ouvrage de l'opération, les entreprises attributaires des différents lots du marché devront affecter 10 % des heures travaillées à l'insertion sociale et professionnelle.

Ce seront donc plus de douze mille heures de travail qui seront confiées à des personnes actuellement bénéficiaires du PLIE (Plan Local d'Insertion et d'Emploi) du Dijonnais avec comme objectif premier leur embauche ou leur entrée dans une formation qualifiante.

les dates clef...

Fondations et gradins	→	octobre à mai
Charpente métallique	→	janvier à avril
Structure de l'écran	→	mars
Passerelles techniques et ailes du bâtiment	→	mars - avril
Couverture	→	juin
Châssis vitré façade et côtés	→	mars à juin
Ascenseurs et escaliers mécaniques	→	avril à juin
Revêtements et menuiseries intérieures	→	mi-mai à mi-août
Equipements scéniques et loges	→	septembre
Inauguration du bâtiment	→	26 septembre 2005

Véga au Zénith
sous les étoiles exactement

Parmi les nombreux invités à la pose de la première pierre du Zénith le 28 octobre prochain, on trouvera au premier rang la future société gestionnaire du Zénith que les élus communautaires ont désigné à l'unanimité le 23 septembre dernier, selon les règles d'une délégation de service public, comme le véritable chef d'orchestre de la programmation musicale et de toute l'organisation des concerts. Faire tourner une salle comme celle-ci constitue en effet un vrai défi qui ne peut être confié qu'à un professionnel d'expérience, notamment en terme de billetterie, de logistique ou encore d'accueil du public.

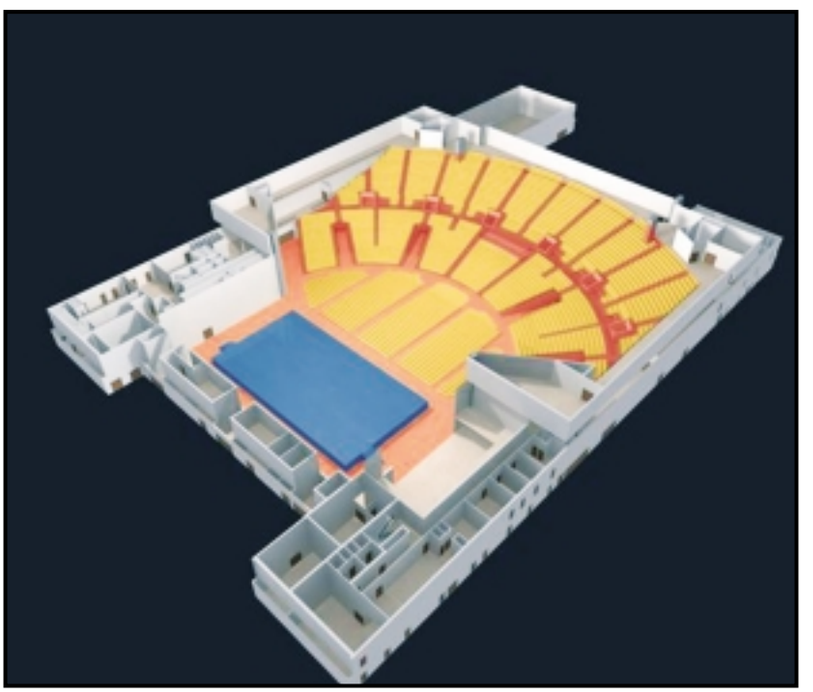

C'est la société Véga qui a finalement été choisie, en affichant notamment la réelle volonté d'insérer le Zénith dans la vie culturelle locale pour vivre en bonne intelligence, voire en partenariat, avec les autres lieux et structures de l'agglomération. Autre atout de poids, comme l'a affirmé à plusieurs reprises François Rebsamen, « Véga s'est engagé à fournir des comptes équilibrés : la gestion de la salle ne coûtera absolument rien, ni à la ville ni à la Communauté d'agglomération ».
On notera au passage que pas moins de six candidats s'étaient clairement positionnés sur les 7061 places du Zénith du Grand Dijon, contre deux ou trois dans les appels d'offres sur des salles équivalentes. Preuve supplémentaire que cet équipement était décidément très attendu. C'est en effet à double titre qu'il va s'imposer comme le passage obligé de toutes les tournées. D'une part, la capitale des Ducs de Bourgogne est idéalement placée en tant que première étape provinciale, juste après les grandes dates parisiennes. D'autre part, elle constitue un pivot stratégique pour les tournées internationales, en tant que dernière date française avant le grand saut à l'Est vers le reste de l'Europe.
Et dans le monde du spectacle, la réputation de la société Véga n'est bien évidemment plus à faire. Elle administre déjà les Zénith de Rouen et Nancy, le complexe Antarès du Mans (plus grand équipement omnisports après Bercy), ou encore le Vélodrome et la patinoire de Bordeaux pour ne citer que les plus imposants. En vingt ans, elle a programmé les artistes les plus prestigieux et les plus belles tournées produites en France : de Sting à Laurent Voulzy, en passant par Santana, Muse, Tryo, Mickey 3D, Ben Harper, sans oublier les incontournables Johnny, Star'Ac et autres célèbres comédies musicales. Bref, une liste interminable, avec du gros calibre et du plus fin… que du bon pour Dijon ! On l'aura compris, la Communauté d'agglomération ne jouera donc aucun rôle direct dans la programmation et fera totalement confiance à Véga pour amener sur Dijon les artistes qui n'y passaient pas ou plus. Et l'on s'attend déjà à « une grosse pointure » pour l'inauguration : du « jamais-vu-jamais-entendu ici » qu'il est impossible de divulguer pour le moment ! Histoire de maintenir le suspens encore quelque temps… ■

Rendez-vous *à la Foire Gastronomique*

Le Grand Dijon vous donne rendez-vous sur son stand du 30 octobre au 11 novembre à la Foire Internationale et Gastronomique (invité d'honneur : le Mexique) pour la diffusion sur écran géant d'un documentaire dévoilant les coulisses du chantier Zénith ainsi que le visage des principaux acteurs de cette réalisation (dont Véga) qui rayonnera bien au-delà des frontières du territoire communautaire. A la clef de cette projection rassemblant reportages et images de synthèse de manière inédite et spectaculaire, de nombreuses visites guidées du Zénith (qui seront organisées quelques jours avant son inauguration officielle prévue à l'automne 2005) sont à gagner au travers d'un jeu-concours permettant de tester vos connaissances sur l'action et les projets conduits aujourd'hui par la Communauté d'agglomération.

Daniel Lambert

Le patron d'Ikéa Dijon bientôt dans ses meubles

Depuis qu'il a été officiellement nommé directeur du futur magasin Ikéa de Dijon, Daniel Lambert multiplie les allers-retours entre la région parisienne, où il dirigeait l'important magasin Ikéa d'Évry, et la capitale bourguignonne.

Daniel Lambert connaissait déjà Dijon puisqu'il a passé une partie de son enfance à Gray, en Haute-Saône, où ses parents résident toujours. La ville lui a plu, ainsi qu'à sa famille – son épouse et ses quatre enfants – qui le rejoindra l'été prochain.

Numéro un mondial

D'ici à l'ouverture du magasin dijonnais, prévue en août 2005, Daniel Lambert a du pain sur la planche. Il lui faut recruter une équipe de 250 à 300 personnes – « pour la plupart de la région, mais qui reflètent la diversité sociale de la population », précise-t-il – et concevoir le magasin en tenant compte des spécificités de l'habitat local. Car Ikéa a beau être le numéro un mondial du mobilier, avec 165 magasins dans 22 pays, 76 000 salariés et 12,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires, il s'adapte aux us et aux coutumes locales. Et Daniel Lambert de détailler les comportements d'achat, différents entre les Français et les Suédois, les premiers raffolant des cuisines Ikéa, les seconds préférant se ruer sur les bougies… Différents aussi entre les Franciliens de l'Est, qui font leurs courses à Ikéa Villiers-sur-Marne, et ceux du Sud, qui fréquentent plutôt Évry, tout simplement parce que leurs logements sont de configurations et de tailles différentes. Ingénieur-maître en distribution des biens et services de formation, Daniel Lambert est incollable sur le monde de la grande distribution, où il a mené toute sa carrière, et sûr du modèle développé dans le monde entier par le géant suédois du meuble en kit : « Partout dans le monde, nous faisons rêver nos clients, en proposant un rapport qualité-prix très étudié, dans des magasins bien conçus avec restaurant et espace enfants. Tellement bien conçus que nos clients restent en moyenne quatre heures chez nous ! ». Les recettes du succès. Dijon, où le magasin s'étendra sur 22 000 mètres carrés en zone industrielle Cap Nord, n'échappera pas à la règle.

« Dijon est l'un des premiers magasins Ikéa ouverts dans une ville de moins de 200 000 habitants »

Un challenge pour la région

Et pourtant, ici, la donne est différente : « Dijon est l'un des premiers magasins Ikéa ouverts dans une ville de moins de 200 000 habitants. Et sur un site qui peut être considéré comme le centre-ville ». Un challenge pour ce manager convaincu que son enseigne peut être bien davantage qu'un simple commerce pour sa région. ■

Parcours de vie

1960 Naissance (en Algérie)
1984 Responsable de dépôt puis des ventes à Ikéa Marseille
1990 Gère les boutiques de Disneyland Paris
1994 Dirige la Fnac d'Orléans
1997 Dirige les boutiques Sephora (LVMH) dans l'Est de la France et sur les Champs-Élysées
1999 Directeur d'Ikéa Évry
2004 Nommé directeur d'Ikéa Dijon

Feu vert pour Ikéa

Le chantier Ikéa avance comme prévu. Daniel Lambert le visite régulièrement. Il a donc pu constater, dès le mois de juin, que les travaux de démolition de l'ancienne usine de la Seita avaient débuté.
Le 19 juillet a été une date-clé pour le projet : la commission départementale d'équipement commercial (CDEC) de Côte-d'Or a donné son aval à l'ouverture du magasin. Sur les six membres qui composent cette commission, cinq se sont prononcés « pour », seul le représentant de la Chambre de métiers s'est abstenu. Les travaux de démolition achevés, la première pierre d'Ikéa sera posée le 5 novembre, quelques jours seulement après celle du Zénith. Les premiers clients franchiront les portes du magasin en août 2005.

Chenôve

Le nouveau visage du quartier Saint-Exupéry

Après la démolition du bâtiment Charles Péguy et le titanesque chantier de déblaiement entrepris en mai, est venu le temps de la reconstruction du quartier Saint-Exupéry.

Prochainement, la restructuration du Centre commercial Saint-Exupéry va entrer dans sa phase active : les pelleteuses grignoteront les premières cellules de l'ancienne galerie afin de mettre en cohérence les commerces avec l'environnement, au sein d'un espace plus accessible et mieux desservi. L'immense tranchée apparue après les travaux de déblaiement de l'immeuble Péguy va peu à peu se combler pour offrir un nouveau visage au quartier : espaces verts, plantations d'arbres, jeux d'enfants, nouveau parking, nouvelle allée couverte, sentier piétonnier…

Une zone d'aménagement a été conçue en concertation avec les différents acteurs du quartier (les habitants, par l'intermédiaire du Groupe Péguy, les commerçants du Centre, et l'EPARECA) afin que le projet réponde à une double exigence : stimuler l'activité du Centre commercial en intégrant notamment le marché du dimanche tout en dessinant un espace urbain aux contours plus humains, doté d'équipements de qualité (mobilier urbain...).

Tout est mis en œuvre pour créer un véritable lieu de vie où il fera bon se rencontrer et faire ses emplettes…

Le quartier Saint-Exupéry verra le jour définitivement à l'horizon 2006. Une maquette à l'échelle 1/200 des futurs aménagements a été réalisée par les services de la Communauté de l'agglomération dijonnaise. Elle est aujourd'hui visible à l'Hôtel de Ville.

Longvic

Retour vers le futur

Tracer les grandes lignes du Longvic des années 2015-2020, est l'objectif de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme, anciennement POS) engagé par la Municipalité, afin de fixer les nouvelles orientations d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, d'équipement et d'espaces publics.

Les deux réunions de juin et août derniers, ont permis de réaliser un premier diagnostic prenant en compte les atouts de la ville, mais aussi ses contraintes pour son développement à venir.

Le futur PLU de Longvic se donne plusieurs objectifs : développer de nouveaux secteurs d'habitation et d'activités, renouveler la ville en requalifiant des secteurs existants (Bief du Moulin, zone industrielle), compenser les déséquilibres en matière d'habitat et d'équipement et favoriser un développement durable, en valorisant les espaces verts, les zones naturelles, les berges de l'Ouche et du Canal (la Coulée Verte) …

Première ville de Côte-d'Or à avoir signé une Charte pour l'Environnement, Longvic est fière d'avoir été pionnière en la matière, et mettra tout en œuvre pour le rester.

Longvic se voulait depuis longtemps une « ville à vivre ». Conformément à sa devise, il lui appartient donc de bâtir non seulement un projet de ville, mais un projet de vie à partager entre toutes les générations, pour les 15 ans à venir.

Daix

60 ans après, Daix se souvient...

Un hommage a été rendu à cinq hommes, quatre résistants et un soldat américain, retrouvés fusillés par les nazis en août 1944, à proximité de la ferme de Champmoron.

Tous opposants à l'occupant, dont deux avaient des responsabilités importantes dans le département de l'Yonne, ils ont été arrêtés sur dénonciation. Soixante ans se sont écoulés depuis ces évènements tragiques ; c'est loin et cependant pour certains, c'était hier. Au crépuscule de notre vie, confiait le chef des maquis de l'Yonne, nous constatons que si les grands conflits mondiaux ont pris fin, les dangers n'en sont pas pour autant écartés. Notre devoir est de mettre en garde les générations montantes contre le fanatisme, qu'il soit politique ou religieux, avant de conclure en citant le Général de Gaulle : « Les peuples sans mémoires sont des peuples sans avenir ». Le conseil municipal des enfants a participé à la cérémonie, lors du dépôt de gerbe puis à la lecture de messages de paix. Afin de mettre fin aux profanations et au vandalisme perpétrés régulièrement sur la stèle érigée en 1944 près du lieu de la fusillade, une plaque commémorative a été apposée sur le monument aux morts communal.

Crimolois

Bientôt une nouvelle bibliothèque

La bibliothèque, située dans l'enceinte de l'école a déjà 10 ans. Son fonctionnement est assuré par des bénévoles qui contribuent à son succès grandissant.

Aujourd'hui 107 adultes et 64 enfants soient 171 lecteurs (27 % de la population) fréquentent assidûment la bibliothèque. Elle possède en fonds propre 2 841 ouvrages et bénéficie du passage 3 fois par an du bibliobus de la Bibliothèque Départementale de Prêt. L'inscription et le prêt de livres sont gratuits. Face à la réussite croissante de cette structure, le Conseil Municipal a décidé la construction d'une nouvelle bibliothèque d'une superficie 2 fois supérieure à celle existante qui sera jumelée au bâtiment de la mairie. Elle ouvrira ses portes l'année prochaine et sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

et aussi...

Plombières-lès-Dijon

Le bonheur est dans le pré : Plombières bénéficie d'une situation que peu de communes connaissent dans les environs proches d'une grande agglomération en raison de l'immédiate proximité de ses espaces naturels et de la beauté de ses sites. Pour mieux les découvrir, de nombreux chemins, sentes et sentiers permettent de parcourir la campagne environnante où l'on est tout autant charmé par les senteurs de la flore que par le charme des paysages.

Talant

La nouvelle rue de Bellevue : Depuis fin juillet, la rue de Bellevue est rouverte à la circulation avec un trafic quotidien d'environ 8 000 véhicules. La réfection lourde de la chaussée et des accotements a permis de sécuriser et de limiter le trafic de transit. Dans la partie haute de la rue, un rétrécissement avec priorité au sens montant a été aménagé. Quant au bas de la rue du Grand Puits, il est aménagé de façon à décourager le transit routier en provenance de la vallée de l'Ouche, dévié sur l'avenue Canzio pour rejoindre le boulevard de Troyes.

Ahuy

Une aire de pique-nique

Dans le cadre de l'opération « Mieux Vivre à Ahuy », la ville a aménagé une aire de pique-nique à l'attention des promeneurs.

Situé à proximité des terrains de sport, ce nouvel espace est équipé de tables, de bancs, d'un barbecue et d'une table de ping-pong.
Ces installations sont mises gracieusement à la disposition des utilisateurs. Toutefois, il est demandé à chacun de respecter la propreté des lieux. A cet effet, une poubelle est installée à proximité du barbecue, sans oublier les trois conteneurs pour le tri sélectif situés sur le parking du complexe sportif, à proximité des courts des tennis.

Fontaine-lès-Dijon

A l'heure de l'énergie solaire

Encourager la production de chaleur et d'eau chaude dans les bâtiments à usage individuel est l'objectif de la Ville de Fontaine qui prolonge l'action de l'Etat (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de la Région Bourgogne.

Les collectivités territoriales peuvent stimuler le développement de cette politique énergétique qui vise à relancer le marché du chauffage solaire. C'est pourquoi, Fontaine soutient et favorise le développement des équipements fonctionnant à l'énergie solaire, en versant une prime aux particuliers dont les installations individuelles répondent aux critères exigés. Un foyer fontenois bénéficie déjà de cette prime et trois dossiers sont en cours d'instruction.

La Ville de Fontaine tient également à montrer l'exemple. Ainsi, le nouveau restaurant scolaire des Saverney, en cours de construction, sera lui aussi équipé de chauffe-eau solaire.

Grâce aux aides proposées et économies d'énergie réalisées, l'équipement solaire sera remboursé en moins de 3 ans ! Pour plus d'informations, consulter le site internet de la ville : www.fontainelesdijon.fr (rubrique Economie-Urbanisme-Environnement) ou contacter la mairie au 03 80 58 40 80.

Perrigny-lès-Dijon

Une nouvelle mairie

L'ancienne mairie conçue pour une population de 500 habitants a fait place à un bâtiment beaucoup plus vaste et fonctionnel permettant d'offrir aux usagers, notamment aux handicapés, des conditions d'accès et d'accueil plus agréables.

Construit vers 1850, le bâtiment d'origine fut d'abord la première école du village. Rapidement, une mairie lui fut adjointe, comme dans beaucoup de villages, pour constituer alors la « mairie-école » si chère aux souvenirs des anciens. Puis, face à l'évolution démographique de la commune, l'école fut transférée dans ses propres bâtiments. La mairie, quant à elle, restait dans ses locaux d'origine, insuffisants et inadaptés.

La conduite de tout projet municipal repose en premier lieu sur une analyse pertinente des besoins. Il faut bâtir aujourd'hui en pensant à demain. En outre, avec l'intercommunalité, une évolution des services municipaux se dessine. Quelles prestations offrirons-nous à nos administrés, qui souhaitent avant tout des services de proximité ? Il convient également de reconsidérer l'environnement de travail du personnel, et d'intégrer l'arrivée des nouvelles technologies (internet, numérisation des données, etc.).

Le parti pris architectural vise à intégrer l'extension neuve adjointe au bâtiment ancien rénové, pour constituer un tout homogène. Il fallait préserver le caractère ancien du quartier, tout en jouant sur les formes, les couleurs et les matériaux, pour donner au nouvel ensemble un cachet moderne, clair et accueillant. L'objectif semble atteint !

Hauteville-lès-Dijon — Cœur de Village

Initiée par la Région Bourgogne en direction des communes, l'opération « cœur de village » se concrétise à Hauteville par de nombreuses réalisations

Les ateliers municipaux, construits dans la nouvelle zone artisanale sont terminés. Les services techniques y sont installés dans d'excellentes conditions et dans le respect des normes de sécurité. Ce transfert a permis de libérer les anciens bâtiments communaux de la Grande Rue actuellement en rénovation. Sous la conduite du Foyer Dijonnais, les travaux progressent rapidement et l'aspect de cet ensemble commence à se dégager.

D'autre part, huit nouveaux appartements vont prochainement accroître le parc de logements locatifs proposés à Hauteville, améliorant ainsi l'esthétique d'une partie de la Grande rue. Cette initiative à laquelle la municipalité est particulièrement attachée, permettra de maintenir une population jeune, ayant le plus souvent de jeunes enfants scolarisés en maternelle et primaire. D'autres travaux importants sont programmés : la rénovation de la salle des fêtes puis la construction d'un bâtiment abritant un centre aéré, une garderie scolaire et une salle pour les jeunes. Il pourra alors être procédé à la démolition des anciens bâtiments préfabriqués situés dans la cour de l'école, et au réaménagement complet de la place du Puits. Tous ces projets n'ont pu être mis en œuvre que grâce aux subventions obtenues dans le cadre de l'opération « cœur de village ».

et aussi...

Magny sur Tille

Zen : Agréable village de 800 âmes situé 13 km à l'est de Dijon, Magny-sur-Tille est traversé par la Norges. Son église, sa salle des fêtes, sa bibliothèque, ses terrains de sport et ses étangs offrent de multiples activités animées par des associations. L'école, de la maternelle au CM2, bénéficie d'un enseignement de grande qualité avec des professeurs passionnés et stables. La municipalité permet l'initiation à deux langues et un développement informatique approfondi. Le nouveau PLU favorisera l'extension du domaine immobilier, tout en gardant le caractère rural et calme de la commune.

Marsannay-la-Côte

Sport et loisirs : L'étroite collaboration entre le Centre social et les différents clubs sportifs de Marsannay permet aux enfants de 6 à 12 ans, inscrits au Centre de loisirs, d'exercer une activité sportive le mercredi et de bénéficier ensuite des activités du Centre de loisirs. Les enfants sont emmenés sur leur lieu d'entraînement en minibus, puis ramenés au Centre de loisirs après leur activité sportive. Près de cinquante enfants bénéficient déjà de ce service.

Quetigny

Défense du service public : Les élus du conseil municipal ont émis un vœu concernant l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS). Sous couvert de l'Organisation Mondiale du Commerce, un accord imposerait, s'il était signé, de contraindre de nombreux pays, dont la France à privatiser un certain nombre de services : éducation, santé, logement social, recherche, transports… Aussi, le conseil municipal demande qu'un moratoire soit appliqué sur les négociations de l'AGCS et qu'un débat national soit organisé. De même, le conseil a pris position contre l'obligation qui lui serait faite par l'AGCS de privatiser des services publics, qu'il considère devoir rester dans le domaine public, se plaçant ainsi comme « zone non AGCS ».

Saint-Apollinaire

Les mercredis du sport : Depuis la rentrée, la Commune de Saint-Apollinaire propose aux 6-12 ans, les mercredis du sport avec des activités axées sur la découverte et la pratique sportive. Encadrés par un personnel qualifié, les enfants sont initiés à des disciplines présentes ou non dans la commune. Et à l'issue de l'année, ils peuvent s'orienter vers la pratique de leurs choix ou continuer les mercredis du Sport. Les dossiers d'inscription sont à retirer au service des Sports de la Mairie.

Bretenières — Un cadre de vie harmonieux

Située à une douzaine de kilomètres au sud-est de Dijon, Bretenières a rejoint la communauté d'agglomération au 1er janvier 2004. Visite guidée !

Commune résidentielle, Bretenières conserve une activité agricole spécifique (cultures maraîchères et installations de l'INRA) et un bassin d'emploi de 145 salariés pour l'INRA, 180 pour les ateliers SNCF et une centaine de personnes dans les PME de la zone d'activités. Le canal de Bourgogne, les écluses et le château assurent une fréquentation touristique régulière qui devrait encore progresser avec la politique de mise en valeur du patrimoine développée par la commune et le Grand Dijon. Avec 779 habitants, l'évolution démographique reste soutenue avec les deux tiers de la population âgée de moins de 40 ans. La municipalité maintient et développe ses efforts pour assurer le bien être de ses administrés, avec notamment un environnement qualitatif : enfouissement des réseaux, création d'espaces paysagers, création de pistes cyclables et chemins piétonniers.

Depuis plusieurs années, les équipements scolaires et périscolaires sont privilégiés. Récemment, la signature d'un Contrat Educatif Local (CEL) a permis de créer un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et de renforcer l'encadrement de la cantine garderie. Tous les intervenants s'emploient à ce que le temps libre ne soit pas vécu comme un temps vide, mais comme une richesse. Aujourd'hui ce service est fréquenté par plus de 45 enfants le midi, 25 le matin et 15 le soir. La vie associative est également très présente et dynamique avec en particulier le club de lutte qui obtient régulièrement des résultats très honorables à tous les niveaux de la compétition.

Chevigny-Saint-Sauveur

Le son du cor

Depuis 1998, le cor d'harmonie est enseigné à l'Ecole de Musique de Chevigny par Pierre Clément-Gruet. Rencontre avec l'un de ses élèves chevignois, Arnaud Gérôme

Arnaud, quelles ont été tes motivations pour jouer du cor ?

A.G. : Quand j'étais en 2e année de solfège, j'ai essayé plusieurs instruments. J'avais un faible pour les instruments à vent et j'ai finalement choisi le cor d'harmonie car c'est l'instrument avec lequel je me sentais le plus à l'aise. J'avais 9 ans et j'entame actuellement ma 5e année.

En dehors de ton cours hebdomadaire, joues-tu régulièrement du cor ?

A.G. : La musique est ma seule activité extra-scolaire. J'ai alors tout mon temps pour m'entraîner à jouer des morceaux.

Fais-tu partie d'un ensemble ?

A.G. : Je fais partie de l'ensemble à vents de l'Ecole de Musique. Les cours ont lieu le lundi soir

As-tu l'occasion de jouer avec d'autres cornistes ?

A.G. : J'ai fait quelques auditions avec des élèves cornistes de l'Ecole de Musique de Poligny. Depuis quatre ans, je participe également à des stages au début des grandes vacances pendant une semaine à Is-sur-Tille. Tous les instruments à vent y sont représentés.

Que penserais-tu de la venue d'un corniste de grande renommée à Chevigny pour un concert ?

A.G. : Le cor est un instrument peu connu à Chevigny. Les Chevignois pourraient le découvrir avec la venue d'un grand corniste.

Que dirais-tu à des enfants ou des adultes pour les inciter à jouer du cor ?

A.G. : Pour les personnes voulant faire d'un instrument à vent, le cor peut aussi bien se jouer dans une formation jazz que dans une formation classique.

Si vous voulez vous initier au cor d'harmonie, renseignez-vous à l'Ecole de Musique.
Tel : 03 80 46 15 06

et aussi...

Sennecey

Bourse aux jouets. Dimanche 7 novembre, le CCAS et le comité des fêtes de Sennecey-lès-Dijon organisent une bourse aux jouets au centre polyvalent. Pour sa troisième année consécutive, les organisateurs collectent un grand nombre de jouets en bon état et propres pour les revendre à des prix attractifs. Poupées, autos, peluches, jeux de sociétés et de construction sont présentés et séduisent les petits comme les grands. Une idée pour des cadeaux à moindre frais, qui pourra certainement faire des heureux.

Bressey-sur-Tille

Des souris et des hommes

La municipalité souhaiterait la création d'un Espace Public Numérique (EPN)

La traditionnelle distribution du compte rendu du conseil et du bulletin municipal, a été pendant longtemps le principal moyen de communication. Cependant, dès 1999, la commune a souhaité aller plus loin dans une expérience novatrice en se dotant d'un site Internet mis à jour directement par les services de la mairie permettant de consulter l'information municipale et d'accéder à de nombreux services ainsi qu'aux multiples liens offerts par le site du Grand Dijon grâce à l'entrée de Bressey dans la Communauté d'agglomération. Un service info-abonnés gratuit permet d'envoyer des courriels d'information municipale en temps réel et a déjà séduit une trentaine de bresseyliens.

Cependant, les limites de cette expérience se font aujourd'hui sentir car seuls les administrés équipés d'ordinateurs peuvent en bénéficier. L'ordinateur fait encore peur, notamment aux populations les plus âgées.

La municipalité, forte de l'accroissement exponentiel de la communication informatique, est intéressée par la création d'un Espace Public Numérique (EPN). Cet espace dédié à l'informatique, servirait non seulement aux écoles mais aussi aux habitants souhaitant s'initier, avec l'aide d'un animateur, à l'utilisation d'un PC. Le but étant que la consultation d'Internet devienne le premier réflexe avant d'engager toute démarche auprès des services municipaux. Le projet est actuellement à l'étude pour être subventionné par le Grand Dijon.

Neuilly-lès-Dijon

Marine Debauve aux J.O. d'Athènes

Première française de l'histoire de la gymnastique olympique à obtenir la septième place au concours général en individuel, Marine, l'enfant du pays fait la fierté de Neuilly lès Dijon

Neuilly-les-Dijon n'est pas peu fière de compter parmi ses habitants la jeune gymnaste Marine Debauve qui a participé aux Jeux Olympiques d'Athènes. Issue du club « Alliance Dijon Gym 21 », tout comme Soraya Chaouch, Marine s'entraîne désormais à l'I.N.S.E.P. à Paris. Ses retours réguliers à Neuilly lui permettent de se ressourcer en famille et de retrouver ses amis.

Championne de France Elite 2003 et en 2004 à la poutre, Marine Debauve a su gagner sa sélection en équipe de France olympique. La rigueur à l'entraînement, le courage dans l'effort et de les nombreux sacrifices ont porté leurs fruits puisque la jeune gymnaste est rentrée d'Athènes avec une septième place au concours général en individuelle, devenant ainsi la première française à obtenir cette place dans l'histoire de la gymnastique olympique ! S'ajoute une sixième place par équipe au concours général, ce qui constitue également la meilleure performance française dans l'histoire des J.O.

Souhaitons à Marine Debauve une nouvelle sélection en équipe de France pour les prochains Jeux Olympiques de Pékin, en 2008 !

octobre à décembre 04

5 > 30 oct.
Chenôve
Expositions vieilles affiches « laissez parler les p'tits papiers ». Bibliothèque et Espace Culturel François Mitterrand.

9 > 17 oct.
Chenôve
Exposition de peintures de Bruno Cortot « Chat Alors». Atelier ORCAA.

13 > 31 oct.
Grand Dijon
Exposition intercommunale des ateliers de peintures des communes du Grand Dijon soit 11 associations. Entrée libre. Semaine 8h30 à 12h/14h à 18h. Samedis 10h à 13h/15h à 18h. Dimanches 10h à 18h. Salle de la Coupole.

26 oct.
Chevigny-St-Sauveur
« Les Globe-Trottoirs – conte en vrac » spectacle tous publics à partir de 3 ans à 15h au Polygone.

26 oct. > 18 nov.
Fontaine-lès-Dijon
Exposition « Les Grenouilles » à la bibliothèque municipale.

29 oct. > 21 nov.
Fontaine-lès-Dijon
Exposition de peinture Philippe Lamiral. Galerie La Source.

Samedi 2 nov.
Chenôve
Rencontre avec les Pionniers de France sur le thème « des repères pour grandir libre ». Salle des Fêtes de 14h à 17h.

Saint-Apollinaire
Match d'improvisation Saint-Apollinaire/Montréal. Espace Tabourot des Accords à 20h30.

3 > 14 nov.
Grand Dijon
Exposition de peintures Janine Grassi. . Entrée libre. Semaine 8h30 à 12h/14h à 18h. Samedis 10h à 13h/15h à 18h. Dimanches 10h à 18h. Salle de la Coupole.

3 > 27 nov.
Longvic
Exposition « Paroles de Poilus, paroles de paix », la vie des Poilus. espace culturel du Moulin. Salle Camille Bombois.

Jeudi 4 nov.
Fontaine-lès-Dijon
Soirée prélude « Le Quatuor – un instrument à 16 cordes », animée par Concertino en vue du concert du 13 novembre. Centre d'animation Pierre-Jacques à 20h15.

Vendredi 5 nov.
Marsannay-la-Côte
« Artik » : spectacle de marionnettes tous public à partir de 8 ans. Association bourguignonne culturelle. Maison de Marsannay à 14h30 et 20h30.

Longvic
Bal Folk par Bandoléon. Espace Jean Bouhey à 21h.

Neuilly-lès-Dijon
Soirée reportage « Népal ». Salle n°1 du centre polyvalent organisée par le Foyer Rural à 20h30.

Lundi 8 nov.
Quetigny
Palabres 2004
Cinéma « Moi et mon Blanc » de Pierre Yaméogo (Burkina Faso). Salle Méliès à 20h30.

Mardi 9 nov.
Quetigny
Palabres 2004
Rencontre avec un auteur : Anne-Cécile Robert « L'Afrique au secours de l'Occident ». Salle Mendès-France à 20h30.

9, 10, 12, 16 et 18 nov.
Chenôve
Projection de « 20 minutes d'enfer » sur le bombardement de Chenôve et du sud de l'agglomération. Espace culturel 18h45.

Mercredi 10 nov.
Quetigny
Palabres 2004
Cinéma « Kabala » de Assane Kouyaté (Mali). Salle Méliès 20h30.

Longvic
Lecture « La Femme, cœur et ventre ». Espace culturel du Moulin. Salle Camille Bombois. Entrée libre.

Vendredi 12 nov.
Quetigny
Palabres 2004
Soirée contes Boubacar Keïta. Salle Mendès France à 20h30.

Lundi 15 nov.
Saint-Apollinaire
Conférence « Bonsaï et jardins japonais ». Maison des Associations à 20h30. Entrée libre.

Samedi 13 nov.
Daix
Cyclo-cross - épreuve cycliste s'adresser au secrétariat de mairie : 03 80 56 54 12

Fontaine-lès-Dijon
Musicales de Fontaine : Quatuor Kindynis. Schumann et Chostakovitch plus quelques surprises. Centre d'animation Pierre Jacques à 20h30.

Quetigny
Palabres 2004
Grand Concert Daby Touré (chant, guitare, percussions) salle Mendès-France à 20h30.

Mercredi 17 nov.
Fontaine-lès-Dijon
Heure du conte à la bibliothèque municipale.

17 > 28 nov.
Grand Dijon
Exposition « Bicentenaire de George Sand » . Association « Bourgogne : George Sand 2004 ». Entrée libre. Semaine 8h30 à 12h/14h à 18h. Samedis 10h à 13h/15h à 18h. Dimanches 10h à 18h. Salle de la Coupole.

17 nov.> 3 déc.
Chenôve
Exposition commentée « De l'orphéon à l'orchestre d'harmonie ». Conservatoire de 14h à 18h.

Jeudi 18 nov.
Talant
Conférence « l'Evolution du vitrail à travers les siècles » proposée par l'association « Verres à citer ». Salle Robert Schuman à 18h.

19 nov. > 19 déc.
Talant
Exposition d'Hugues Allamargot « Personne ne peut échapper à ses héros ». Grenier de Talant du mercredi au dimanche de 14h à 18h. Entrée libre.

20 nov.> 10 déc.
Fontaine-lès-Dijon
Exposition, conférence, animations « Les Droits de l'Enfant » à la bibliothèque municipale.

Samedi 20 nov.
Saint-Apollinaire
-Karaoké intergénérationnel à l'espace Générations à 15h. Entrée libre.
-Projection du film « Charcuterie fine » de Rémy Batteault à la Médiathèque à 15h.

Dimanche 21 nov.
Talant
Concert de la Sainte-Cécile par l'Harmonie de Talant. Complexe Marie-Thérèse Eyquem. Salle Saint Exupéry à 20h30.

Vendredi 26 nov.
Quetigny
« Caribou d'cie » de Dario Fo. Spectacle pour adultes et adolescents. Petit théâtre des prairies à 20h30.

Saint-Apollinaire
Concert Folk américain avec les « Driftwoods ». Espace Tabourot des Accords à 20h30.

Longvic
Concert des Sainte-Cécile « En toute Liberté » organisé par l'Asemm. Espace Jean-Bouhey. Entrée Libre. 20h30.

Samedi 27 nov.
Fontaine-lès-Dijon
Veillée de chant avec Brigitte et Jean-Pierre Artaud – Chapelle Saint-Martin à 20h30. Entrée libre.

27 > 28 nov.
Perrigny-lès-Dijon
Salon des artistes amateurs à la mairie.

Plombières-lès-Dijon
Exposition de peintures de l'association « Indigo » à la mairie.

27 nov. > 5 déc.
Quetigny
Association Reflets « Mon voisin expose ». Salle Nelson Mandela. 14h à 19h samedi et dimanche, 17h à 19h tous les jours.

Mardi 30 nov.
Marsannay-la-Côte
Soirée tango, musique et danse. Association Bourguignonne Culturelle. Maison de Marsannay à 20h.

1er > 19 déc.
Grand Dijon
Exposition de peinture Micheline Reboulleau. Entrée libre. Semaine 8h30 à 12h/14h à 18h. Samedis 10h à 13h/15h à 18h. Dimanches 10h à 18h. Salle de la Coupole.

Jeudi 1er déc.
Talant
Concert Chicago Blues. Complexe Marie Thérèse Eyquem. Salle Saint-Exupéry à 20h30.

Vendredi 3 déc.
Fontaine-lès-Dijon
Spectacle dans le cadre du Téléthon. Centre d'animation Pierre-Jacques à 20h30 (samedi 4 décembre au matin, animation Centre Saint-Martin)

3 > 19 déc.
Fontaine-lès-Dijon
Exposition de peintures Christine Delbecq. Galerie La Source.

Dimanche 5 déc.
Longvic
Marché de Noël associatif et solidaire. Espace Jean Bouhey. Entrée libre de 8h à 18h.

6 > 24 déc.
Talant
Exposition de l'atelier photo de Talant. La Turbine. Entrée libre.

7 > 9 déc.
Chenôve
« Histoires de vies » : histoires vécues de chenevalières qui ont traversé le XX° siècle racontées par Jacques-Yves Bouin. Espace culturel à 18h45.

Mardi 7 déc.
Longvic
Audition de Noël de l'E.M.M.L. Espace Jean Bouhey à 20h.

Jeudi 9 déc.
Fontaine-lès-Dijon
Soirée prélude « La flûte dans tous ses états » animée par Concertino en vue du concert du 18 décembre. Centre d'animation Pierre-Jacques à 20h15.

Vendredi 10 déc.
Talant
Concert de Noël sur le principe « une entrée, un jouet » par le Lions' Club avec le Laostic. Eglise Notre Dame à 20h45.

Dimanche 12 déc.
Marsannay-la-Côte
Marché de Noël à la maison de Marsannay de 10h à 18h30.

Talant
Concert de Noël de la Chorale « La Chatelaine ». Eglise Saint-Just à 17h.

à partir du 16 déc.
Fontaine-lès-Dijon
Exposition « Le Merveilleux » à la bibliothèque municipale.

Vendredi 17 déc.
Quetigny
Les Blaireaux. Chanson française. Salle Mendès-France à 20h30.

Longvic
Contes pour frissonner de 7 à 107 ans. Espace culturel du Moulin. Salle Camille Bombois à 20h30. (Réservation obligatoire au 03 80 68 44 12).

Samedi 18 déc.
Fontaine-lès-Dijon
Musicales de Fontaine : Duo Flûte et guitare. Pièces diverses en particulier d'Amérique Latine. Centre d'animation Pierre-Jacques à 20h30.

Dimanche 19 déc.
Fontaine-lès-Dijon
Concert de Noël avec la chorale l'Eau Vive et la participation de la chorale de Brochon « Allegria ». Eglise Saint-Bernard à 17h.

Marsannay-la-Côte
Concert de la Patriote avec la participation de l'harmonie de Besançon. Maison de Marsannay à 15h. Entrée Gratuite.

21 déc.
Chevigny-St-Sauveur
Petrek « L'air de rien », spectacle de chansons pour les enfants à partir de 5 ans à 15h au Polygone.

21 > 31 déc.
Grand Dijon
« Le Logement en France : 60 ans en images ». Exposition du ministère de l'Equipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer . Entrée libre. Semaine 8h30 à 12h/14h à 17h. Salle de la Coupole.

Mercredi 22 déc.
Fontaine-lès-Dijon
L'heure du conte à la bibliothèque municipale

les meilleurs spectacles pour 5 fois rien
Carteculture
étudiants 04/05
théâtre
musiques
danse
cinéma art & essai
festivals
> 5 €
pour sortir,
ça offre des
possibilités !
www.carteculture.fr
le Grand Dijon
UB
Avec la participation des communes de Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Quetigny, Saint-Apollinaire, Talant.